

Monsieur Jean-Marc CANON
Secrétaire général
UGFF-CGT
263, Rue de Paris
Case 542
93514 MONTREUIL Cedex

Paris, le **1 0 AVR. 2012**

Monsieur,

Vous m'avez saisi pour connaître mes positions sur plusieurs sujets touchant à la réforme de l'Etat et à la fonction publique. Je vous remercie de me donner ainsi l'occasion de m'exprimer sur ces sujets essentiels dans la période qui s'annonce. Vous trouverez mes réponses et propositions ci-dessous :

- Sur la RGPP

Je mettrai fin à la RGPP, qui est une réforme purement comptable de l'Etat, et qui, au lieu d'examiner les missions et la manière de les exercer au mieux, s'est contenté d'appliquer mécaniquement la règle du « un sur deux », méconnaissant ainsi les besoins des services publics et générant, au final, une économie très faible au regard des efforts consentis : amputé des sommes reversées dans le cadre de revalorisations catégorielles, le gain atteint à peine 250 ou 300 millions d'euros par an. Je suis convaincu que l'Etat doit être réformé, non pas selon la logique purement comptable de la RGPP qui a prévalu ces dernières années, mais selon une logique d'adaptation aux besoins nouveaux, aux politiques publiques jugées prioritaires pour lesquelles il faudra dégager des moyens, alors même que la situation budgétaire de la France ne nous permettra pas de tout faire.

Il faudra aussi changer de méthode : pour mener ces réformes, nous aurons besoin de l'appui des fonctionnaires. Il faudra donc rétablir la confiance avec eux, tant ils ont été malmenés ces dernières années. Pour cela, je veux privilégier des relations de partenariat et de dialogue avec les syndicats de la fonction publique.

- Sur la REATE

Les regroupements d'administrations ont provoqué davantage de confusions que d'économies. La représentation de l'Etat a été affaiblie dans les territoires et dans le même temps, la concentration s'est intensifiée. Aujourd'hui, beaucoup de dossiers remontent au niveau des administrations centrales, d'où une perte de temps et d'énergie. Par ailleurs, nous avons perdu beaucoup de compétences, notamment en matière d'ingénierie publique. Les compétences sont généralement parties dans le privé, et, dans le meilleur des cas, ont rejoint les collectivités locales. Nous évaluerons donc la REATE et en tirerons les conclusions utiles.

francoishollande.fr

59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr

.../...

- Sur l'emploi

Le maintien de services publics de qualité est essentiel, à la fois pour favoriser le lien social pour nos concitoyens, pour rendre nos territoires attractifs et notre économie performante. Dans le même temps, nous sommes dans une situation budgétaire difficile qui amènera des arbitrages de notre part. Dans ce contexte, on ne pourra pas tout faire, il faudra rechercher la meilleure façon d'offrir des services à la population. Au final, nous stabiliserons les effectifs de la fonction publique, mais nous émettrons aussi des priorités claires dans lesquelles nous investirons, en faveur de l'éducation (avec la création de 60 000 postes dans l'éducation nationale sur la durée du mandat), de la recherche, de la sécurité et de la justice.

- Sur le statut des fonctionnaires

Le statut de la fonction publique est également protecteur pour les citoyens. Il permet d'avoir des agents disponibles, mobiles et soumis à des règles qui assurent la continuité, l'adaptation et la neutralité du service public. Je maintiendrai donc le statut de la fonction publique.

Il est par ailleurs bon que la fonction publique s'ouvre et attire des profils nouveaux et différents, par leurs origines, mais aussi par leurs parcours. Les textes le permettent et il ne faut donc pas s'en priver.

Toutefois, le contrat aboutit parfois à mettre dans des situations précaires des agents qui font un travail remarquable, ce qui n'est pas acceptable. Il faudra que les employeurs publics soient vigilants face à ces situations. La question de la précarité des personnels contractuels est ainsi un sujet majeur qui trouvera des réponses adaptées dans le contexte économique d'aujourd'hui. Les socialistes ont déjà commencé à changer les textes en ce sens. Ainsi, récemment, les sénateurs socialistes, dans le cadre de la nouvelle majorité au Sénat, ont amendé le projet de loi du gouvernement sur l'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique pour le rendre plus juste et plus efficace. Par ailleurs, je souhaite que les collectivités locales, par contrat avec l'Etat, s'engagent sur des objectifs clairs de résorption de l'emploi précaire dans leurs administrations.

Si la question d'un statut unifié se pose, vous savez aussi qu'un tel chantier prendrait des années à être mené à bien. En attendant, je suis favorable à une gestion des ressources humaines plus fluide, entre les différents ministères de l'Etat mais aussi entre les trois fonctions publiques. Je souhaite ainsi favoriser les possibilités d'évolution dans les carrières, les mobilités et les passages d'une filière à une autre.

- Les salaires et le pouvoir d'achat

En 2012, la situation budgétaire que trouvera le Président sera particulièrement difficile. Il faudra continuer d'assurer les services publics, et même renforcer certains services, dans un climat dégradé. Cela demandera des efforts et des arbitrages. Dans cette circonstance, ma priorité ira aux salaires les plus modestes. J'ai eu l'occasion de me prononcer sur une revalorisation du SMIC en cas d'augmentation de la croissance. Dans une telle hypothèse, la situation des personnels de la fonction publique sera également examinée avec une attention particulière pour les agents de la catégorie C.

.../...

- La retraite

Je me suis engagé pour que tous ceux qui ont 60 ans et qui auront cotisé la totalité de leurs annuités retrouvent le droit de partir à la retraite à taux plein à cet âge-là : ce principe sera mis en œuvre immédiatement. Pour les autres sujets, une négociation globale s'engagera dès l'été 2012 avec les partenaires sociaux afin de définir, dans un cadre financier durablement équilibré, l'âge légal de départ à la retraite, la prise en compte de la pénibilité, le montant des pensions et l'évolution des recettes indispensables à la pérennité de notre système de retraite solidaire. Cette négociation s'appliquera aussi dans la fonction publique.

La protection sociale complémentaire

Je sais combien la situation de certains agents est fragile et peut conduire à des situations difficiles voire dramatiques quand, face à une maladie plus longue que prévue, un coup dur ou un accident de la vie, leur revenu peut être gravement amputé.

C'est particulièrement le cas pour les agents de catégorie C, dont le nombre a explosé dans les collectivités suite aux différents transferts consécutifs à la décentralisation de 2004. Dans un tel contexte, la question de la protection sociale complémentaire est évidemment très importante.

Je mettrai ce sujet à l'ordre du jour de la conférence sociale spécifique. Comme je l'ai annoncé, je ferai modifier la Constitution pour qu'elle reconnaisse et garantisse la concertation avec les partenaires sociaux. Cette nouvelle forme de démocratie sociale n'a pas vocation à s'arrêter à la porte des services publics, quels qu'ils soient. Mais elle a pour corollaire le fait qu'il est impossible aujourd'hui de présumer de ce que seront les décisions demain.

- La démocratie sociale

- J'inscrirai la notion de démocratie sociale dans la constitution. Cela vaudra également pour le dialogue à mener avec les syndicats de la fonction publique. Je l'ai dit, je pense que la réforme de l'Etat est nécessaire et qu'elle ne se fera pas sans le soutien des fonctionnaires. Aussi, je lancerai une grande concertation à l'issue de laquelle les réformes seront décidées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.



Handwritten signature of François Hollande in blue ink, with the name 'Hollande' clearly legible.

François HOLLANDE